



SOUS-PREFECTURE DE COMPIÈGNE
OISE

25 JUIL. 2011

Bureau de l'Action Territoriale
Urbanisme, environnement et risques spéciaux

Affaire suivie par Alain Solonel
Tél. : 03.44.06.74.21
Fax : 03.44.40.09.15
alain.solonel@oise.gouv.fr

Compiègne, le 20 JUIL. 2011

Réf. UER/ci n°


Le sous-préfet de Compiègne

à

DESTINATAIRES IN FINE

Objet : Société FM LOGISTIC à Longueil Sainte-Marie.
Comité local d'information et de concertation.

je vous prie de bien vouloir trouver ci-joint, le compte-rendu du comité local d'information et de concertation (CLIC) de la société FM LOGISTIC à Longueil Saint-Marie qui s'est tenu **le vendredi 10 juin dernier en sous-préfecture de Compiègne.**


Sabrina Belkhiri-Fadel

REPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté Égalité Fraternité

**Compte rendu du Comité local d'information et de concertation (CLIC)
de la société FM LOGISTIC - site de Longueil-Sainte-Marie
Le 10 juin 2011 – Sous-préfecture de Compiègne**

Participants :

25 JUIL. 2011

Président du CLIC :

Madame Sabrina BELKHIRI FADEL – Sous-Préfet de Compiègne

Collège « administration »

Monsieur Alain SOLONEL – Sous-préfecture de Compiègne

Madame Séverine DENIS – DREAL Picardie

Madame Cécile GUTIERREZ – DREAL Picardie

Monsieur Stéphane CHOQUET – DREAL Picardie

Madame Fabienne CLAIRVILLE – DDT 60

Madame Isabelle MODESTE – DDT 60

Commandant Serge LALOUETTE – SDIS 60 (Service Départemental Incendie Secours)

Collège « collectivités territoriales »

Monsieur Stanislas BARTHELEMY – Maire de Longueil-Sainte-Marie

Collège « exploitant »

Monsieur Michel REICHERT – FM Logistic

Monsieur Martial BALCAEN – FM Logistic

Madame MARTINEZ Gina – FM Logistic

Collège « riverains »

Monsieur Yves BIRCK

Monsieur René PREVOST

Monsieur Emmanuel DIVET

Monsieur Claude AMAND

Introduction

Madame le Sous-Préfet souhaite la bienvenue aux participants et rappelle l'ordre du jour de cette réunion du CLIC :

- Présentation par la société FM Logistic : bilan du système de gestion de la sécurité, bilan des incidents et accidents éventuels et des exercices d'alerte, actions réalisées pour la prévention des risques et programme pluriannuel d'objectif de réduction des risques, dossiers en cours
- Actions de l'inspection des installations classées (DREAL Picardie) : instruction de dossiers et actes administratifs en cours, dernières inspections sur site
- Point de l'état d'avancement du PPRT
- Questions diverses

Les présentations sont disponibles sur le site Internet de la DREAL Picardie :

<http://www.picardie.developpement-durable.gouv.fr/> > Prévention des risques industriels

1 – Présentation du bilan par la société FM Logistic

1.1. Présentation du site

Le chiffre d'affaires de la société se répartit selon l'entreposage, la manutention et le conditionnement. Classée « Seveso II seuil haut », la plate-forme exige la mise en place d'un système de gestion de sécurité. Les spécificités du site nécessitent notamment une plate-forme de grande dimension, un fonctionnement en 3/8, la présence d'une équipe d'ordonnancement, un Pooling et la présence du Siège France.

Pooling : Mutualisation de plusieurs industriels dans un même transport pour une même destination. Cette prestation que propose FM Logistic à ses clients permet de réduire les coûts et l'impact sur l'environnement par l'optimisation du taux de remplissage des remorques.

Madame le Sous-Préfet s'enquiert de la répartition géographique de la société France FM Logistic. FM Logistic explique que sa présence se situe en majorité dans les pays de l'Est, mais aussi en Chine, en Espagne, Italie, et prochainement au Brésil.

1.2. Bilan du SGS

Il a été procédé à la formation de trois nouveaux collaborateurs aux fonctions POI, à la simplification du module SEVESO et à sa mise à jour pour les agences d'intérim, à la formation de 21 collaborateurs au travail en hauteur et à un plan de formation annuel en bases et recyclages. L'organisation se réajuste suivant l'intégration d'un nouveau collaborateur au service QHSE et une nouvelle répartition des clients par directeur d'activité, suite au départ du client UPS et d'un directeur d'activités.

L'identification des risques pour l'année 2010 a mis en évidence le projet Scaparf et la réorganisation de l'organigramme. Les risques identifiés pour 2011 concernent le départ du client UPS. Le risque au niveau de la formation a été pris en compte pour les collaborateurs reclassés à cette occasion. Les risques identifiés concernent également l'évolution de la réglementation ADR.

La maîtrise des procédés pour l'année 2010 consiste essentiellement dans la mise à jour de plusieurs éléments : la procédure de gestion des entreprises extérieures, du mémento SGS, de la procédure d'essai hebdomadaire du sprinkler, du formulaire des fiches de création picking, de la rédaction d'une procédure et du module SEVESO. FM Logistic explique que les procédés en cours et planifiés sur 2011 s'axent sur plusieurs mises à jour : celle des procédures pour l'accueil des chauffeurs au poste de sécurité, du POI et du mémento SGS, des procédures, formulaires et modules de formation contenant des pictogrammes de danger.

La gestion des modifications a permis d'élaborer un fichier suivi en Comité de Direction, et qui fait suite à une inspection de la DREAL. Il s'agit d'identifier de manière exhaustive les modifications à venir en cas d'impact sur la sécurité, d'analyser ce dernier et d'organiser les actions adéquates pour les amoindrir. Un maximum de précautions a été pris. La principale modification pour 2011 concerne la prise en compte du départ du client UPS.

La gestion des situations d'urgence pour l'année 2010 a nécessité la formation de trois nouveaux collaborateurs sur le POI et le test de certains back-up (remplaçants) le 21 octobre 2010. Cet exercice présente un bilan positif. Il conviendra par la suite de procéder à l'ajustement de différentes fonctions du POI. Un exercice d'évacuation par semestre, et pour chaque équipe, a été réalisé. De nouveaux modes de comptage ont été validés. Un exercice de mise en situation est incorporé dans la formation EISU. En début d'année 2011, la mise à jour du POI a été validée par le CHSCT. Le test des back-up sera fait en présence des pompiers et la prise en charge des chauffeurs sera améliorée au moyen de badges sur lesquels on retrouvera les consignes de sécurité

Un retour d'expérience sur les incidents EIPS a mis en évidence en 2011 une défaillance entraînant une perte d'efficacité. Des visites préventives semestrielles sont planifiées, ainsi que des contrôles hebdomadaires plus appuyés sur les sprinklers. Des fiches d'anomalies internes HSE sont disponibles pour les gens de terrain afin de faire remonter toute anomalie ou information utile. Les actions correctives menées par les services support sont relayées sur le site via un affichage ou un briefing mené par les chefs d'équipe (outil de communication à disposition).

La plate-forme a été auditée en décembre 2010 par la DQHSE France. Le bilan est positif : le site a gagné en maturité. L'amélioration doit passer par la gestion optimale des modifications, par la communication sur le changement par services et par l'analyse poussée des conséquences. Concernant les contrôles, l'inspection annuelle de la DREAL s'est tenue le 15 avril 2011. La

dernière revue de direction a été effectuée en février 2011 : sa conclusion est positive, mais il convient pour l'année à venir d'optimiser la gestion des modifications.

1.3. Bilan des incidents et accidents survenus en 2010

Un incident est survenu le 17 juin 2010, il s'agit d'un épandage de gasoil. Des actions immédiates ont permis d'effectuer un nettoyage et un retraitement des déchets. Aucun impact à l'extérieur du site n'a été observé. Des actions correctives ont été menées, notamment l'intégration de nouveaux critères d'exigence dans les audits RONDS (Rangement Ordre Nettoyage Discipline Sécurité).

Le représentant de la société FM Logistic informe que la note de l'audit impacte la prime des collaborateurs : elle est de ce fait un moyen de motivation.

1.4. Départ du client UPS

Le directeur de la société FM Logistic explique que l'intégralité des 58 collaborateurs ont été reclassés sur les différents dossiers de la plate-forme. Il n'a donc été procédé à aucun plan social. Une gestion des modifications a été effectuée pour prévoir tous les impacts possibles : un suivi de l'intégration des collaborateurs sur les autres dossiers, la dispense de formations nécessaires, le rappel de consignes de sécurité spécifiques, la modification du plan de formation et la formation plus spécifique des chefs d'équipe.

Au final, le départ du client UPS est une opportunité : le site connaîtra un développement différent grâce à l'arrivée de nouveaux clients fin 2011 et début 2012.

1.5. Actions préventives et coûts associés

Les chiffres de l'année 2011 sont satisfaisants : 83 % des déchets sont revalorisés. Le plan de formation a concerné 686 collaborateurs pour l'année 2010, pour un coût total de 98 000 €.

1.6. Bilan des exercices

L'exercice POI du 21 octobre 2010 avait pour objectif de tester la cellule POI et certains back-up. Des points forts et des points faibles sont mis en évidence. A la demande de la DREAL, il est précisé que l'absence de guide au B4/B5 est due au fait que la personne désignée pour ce rôle devait couvrir plusieurs bâtiments mais elle a oublié le B4/B5. La consigne a été par conséquent redonnée.

En ce qui concerne les exercices d'évacuation, l'objectif était de vérifier la procédure et le nouveau mode de comptage mis en place en 2010. La conclusion des cinq derniers exercices menés sur la période fin 2010 et début 2011 met en évidence plusieurs points techniques à améliorer, ainsi qu'une organisation plus concrète la nuit.

A la demande du SDIS, il est précisé que sur les exercices de l'année 2010 (1 exercice semestriel par équipe), deux ont été menés de nuit et quatre de jour.

FM Logistic décrit le programme pluriannuel des objectifs de réduction des risques définis depuis le dernier CLIC.

1.7. Dossiers administratifs en cours

Le représentant de la société FM Logistic revient sur la demande d'exploiter trois cellules de plus de 6000m² qui a été présentée en février 2010 au Conseil Supérieur des Installations Classées. Celui-ci a émis un avis favorable. Un nouvel arrêté préfectoral d'autorisation d'exploiter a donc été signé le 2 juin 2010.

Par ailleurs, le plan de prévention des risques technologiques (PPRT) a été approuvé.

Enfin, suite à l'inspection effectuée par la DREAL du 15 avril 2011, sont en cours la réalisation d'une étude hydrogéologique et une étude technico-économique des conduits présents dans la chaufferie et les locaux administratifs.

M. le Maire de Longueil-Sainte-Marie fait remarquer que le PPI, suite à l'exercice 2009, n'a jamais été revu. La remontée de cette expérience n'a selon lui pas été exploitée. La DREAL l'informe que suite à l'analyse de l'étude de dangers réalisée pour l'élaboration des PPRT, des éléments ont été fournis au service de la protection civile afin de mettre à jour le PPI avant la fin de l'année. Madame le Sous-Préfet relève la pertinence de cette intervention.

2 – Actions de l'Inspection des installations classées

La DREAL indique qu'aucune demande n'a été émise depuis le dernier CLIC. La demande concernant l'exploitation de cellules de plus de 6 000 m² avait déjà été présentée au dernier CLIC.

L'inspection annuelle du 15 avril 2011 a porté sur les chaufferies, le risque inondation et la prévention des milieux récepteurs et enfin sur l'item « contrôle du SGS, audit et revues de direction ». Des non-conformités ont été constatées :

- Pour la partie chaudières, une étude de faisabilité technico-économique a été demandée concernant la réduction du nombre de rejets à l'atmosphère. Les caractéristiques techniques des points de rejet avec plan des émissaires est également à fournir. L'autosurveillance doit également être réalisée, à l'automne pour éviter de relancer la machinerie uniquement pour ce bilan. Ces prescriptions étant issues du nouvel arrêté d'autorisation d'exploiter, aucune sanction administrative ou pénale n'a été proposée.
- Pour la partie inondations et prévention des milieux récepteurs, l'exploitant n'a pas été en mesure de justifier la présence de piézomètres, ni de suivi de la qualité des eaux souterraines, ni d'une étude hydrogéologique. L'exploitant doit faire le nécessaire sous peine de sanctions puisque cette prescription est issue de l'arrêté préfectoral d'autorisation d'exploiter datant de 2006.

Concernant la partie SGS, il n'y a pas de non-conformité. Des pistes d'amélioration sont proposées : compléter la note synthétique annuelle envoyée à M. le Préfet et intégrer au suivi des audits la conformité à l'arrêté d'autorisation d'exploiter.

M. le Maire de Longueil-Sainte-Marie fait remarquer que l'étude d'hydrogéologie et les non-conformités liée aux chaudières peuvent nécessiter un travail disproportionné par rapport à l'activité réelle du site (logistique) qui présente peu de risque. La DREAL précise que ces aspects réglementaires sont nécessaires pour préserver l'environnement.

3 – Point de l'état d'avancement du PPRT

La DREAL rappelle les étapes d'avancement du PPRT. Celui-ci avait été prescrit en novembre 2009 suite à l'instruction, par les services de la DREAL, de l'étude de dangers. Le périmètre d'étude était relativement restreint autour du site de FM Logistic (moins de 100m autour des limites de propriété). Deux réunions avec les personnes et organismes associés (POA) ont permis de définir la stratégie du PPRT et le règlement du PPRT. Le projet de PPRT a alors été soumis à l'avis du public et des POA. En tant que POA, le CLIC avait émis un avis favorable lors de la dernière réunion le 30 juin 2010. Suite à l'enquête publique organisée du 10 septembre au 20 octobre 2010, le PPRT a été approuvé le 23 décembre 2010.

La DREAL remercie l'ensemble des acteurs de ce travail.

Le PPRT se compose d'une note de présentation, d'un plan de zonage réglementaire, d'un règlement et de recommandations. Le PPRT vaut servitude d'utilité publique. Il sera notifié au Maire de la commune de Longueil-Sainte-Marie et annexé au plan local d'urbanisme de la commune dans les 3 mois. Le Maire de Longueil-Sainte-Marie n'a pas encore réalisé ce travail et

s'inquiète de la méthode à employer. La DDT, chargée de l'aspect urbanistique du PPRT, répond qu'il s'agit d'une délibération du conseil municipal prise dans les trois mois, voire dans l'année au plus tard.

La DREAL expose enfin le zonage réglementaire prévu par le PPRT. Une zone d'emprise de la société FM Logistic est dédiée à son activité. Une seconde zone interdit par ailleurs toute autre construction. La DREAL rappelle que les effets pouvant être générés par la société FM Logistic en cas d'accident sont essentiellement thermiques et toxiques, issus de l'incendie d'une ou plusieurs cellules du site.

4 – Questions diverses

Madame le Sous-Préfet constate le bon avancement des différents dossiers.

Le directeur de la société FM Logistic souligne que le départ du client UPS est l'occasion de la réorganisation d'une nouvelle génération de sites. Il rappelle le soutien précieux apporté par la DREAL.

Aucune autre question diverse n'est posée. Madame le Sous-Préfet remercie tous les participants.

La séance est levée.

Le sous-préfet,


Sabrina BELKHIRI-FADEL

GLOSSAIRE :

CHSCT : Comité d'Hygiène, Sécurité et Conditions de Travail
CLIC : Comité Local d'Information et de Concertation
DDT : Direction Départementale des Territoires
DREAL : Direction Régionale de L'Environnement, de l'Aménagement et du Logement
EIPS : Equipements Importants pour la Sécurité
EISU : Equipiers d'Intervention de Situation d'Urgence
POA : Personnes et Organismes Associés
POI : Plan d'Opération Interne

PPI : Plan Particulier d'Intervention
PPRT : Plan de Prévention des Risques Technologiques
QHSE : Qualité, Hygiène, Sécurité et Environnement
SDIS : Service Départemental Incendie Secours
SIDPC : Service Interministériel de Défense et de Protection Civile
SGS : Système de Gestion de la Sécurité

